Séance publique du 21 janvier 2003

Délibération n° 2003-0971

commission principale :	finances et institutions
objet :	**Direction de la propreté - Année 2003 - Individualisation des opérations globalisées - Autorisation de programme 10 - Maintenance et renouvellement**
service :	Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 décembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La présente note décrit les opérations menées par la direction de la propreté mais ayant un caractère transversal et commun à d'autres services. Il s'agit des opérations globalisées contenues dans l'autorisation de programme maintenance et renouvellement.

Les secteurs concernés par ces opérations sont les suivants : gros matériel et outillage de propreté destinés au nettoiement principalement, bâtiments et dépôts de propreté, acquisition de mobilier, acquisition de matériel de déneigement, acquisition de véhicules.

Acquisition de gros matériels (opération 0114)

Critères :

Il s'agit principalement de l'acquisition pour les subdivisions de la propreté de matériel tels que les coffres à sel ou chariots de propreté. Ces équipements sont destinés à être remplacés régulièrement du fait de leur usure, selon un programme annuel.

Les chariots de propreté font partie d'un programme spécifique. Leur acquisition se fait dans le cadre d'un marché lancé en 1999, pour cinq ans. Ces chariots sont construits sur la base d'un brevet élaboré par la Communauté urbaine en concertation avec les services de protection santé et sécurité. L'ensemble du personnel doit être à terme équipé de ce modèle de chariot. La proposition du service est donc unique pour ce dernier matériel.

Proposition pour 2003 : 152 400 €.

Bâtiments et dépôts de propreté (opération 0108)

Critères :

Une demande de CHSCT de 1996 conduit la direction de la propreté à procéder au remplacement progressif d'anciens locaux d'agents d'entretien devenus insalubres. La recherche et l'acquisition de nouveaux locaux se font dans le cadre de la prospection du service en partenariat avec la direction de l'action foncière. Le programme annuel dépend donc des opportunités d'acquisition et de la durée des négociations difficilement mesurable. Par la suite, des travaux dans ces locaux sont réalisés sur proposition de la direction de la propreté par la direction de la logistique et des bâtiments. Le programme de ces travaux est donc étroitement lié aux acquisitions foncières.

Le programme souhaité en 2003 s'établit à 533 600 € dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement soit :

- 304 900 € pour l'acquisition des locaux,
- 228 700 € pour les travaux.

Acquisition de mobilier (opération 0114)

Critères :

En fonction des besoins des services et de l'équipement des locaux nouvellement acquis, un programme annuel d'achat de mobilier par la direction de la logistique et des bâtiments est proposé.

Proposition pour 2003 : la proposition est limitée à l'inscription à la programmation pluriannuelle d'investissement, soit 76 225 €.

Acquisition de matériels et outillage de propreté (opération 0114)

Critères :

Il s'agit du renouvellement de gros équipements de déneigement tels que rabots, lames, kit à saumure … La corrosion inhérente à cette utilisation rend le remplacement de ce matériel nécessaire et offre peu de marge de manœuvre, dans l'état actuel du parc.

Proposition pour 2003 : 100 000 €.

Acquisition de véhicules (opération 0115)

1° - Véhicules légers

Critères :

La direction de la propreté procède annuellement au renouvellement partiel du parc de véhicules légers, selon un programme tenant compte d'un coefficient ancienneté X kilométrage des véhicules.

Le scénario le plus favorable à une maintenance de qualité moins coûteuse en fonctionnement conduit à un maintien constant de 2002 à 2005 du coefficient 1,1 sur quatre ans, soit un renouvellement plus régulier du parc. Pour l'année 2003, le besoin est supérieur au cadre financier de la programmation pluriannuelle d'investissement, compte tenu de l'acquisition de véhicules liés aux projets de services à la Communauté urbaine, soit un besoin évalué à 1 247 000 €.

Le respect de l'enveloppe budgétaire de l'autorisation de programme de maintenance-renouvellement conduit à une proposition qui limite les acquisitions nouvelles et conduit à un coefficient de renouvellement supérieur à 1,1 soit :

Proposition pour 2003 : 765 000 €.

2° - Véhicules lourds

Critères :

Il s'agit du renouvellement de parc de bennes à ordures ménagères et de balayeuses.

Ce renouvellement, pour des raisons de sécurité, et pour éviter des surcoûts de fonctionnement offre peu de marge de manœuvre. Il est toutefois proposé en 2003 de privilégier le remplacement de balayeuses grande capacité dont le renouvellement a été insuffisant ces dernières années.

Proposition pour 2003 : 3 140 000 €.

3° - Matériel roulant

Critères :

La direction de la propreté gère des ateliers et garages permettant l'entretien du parc.

Certains de ces équipements de garage doivent être mis aux normes CE et ne présentent pas les garanties de sécurité suffisante.

Par ailleurs, certains équipements (pont élévateur, valise dialogue…) doivent être réadaptés à l'évolution du parc.

Proposition pour 2003 : 95 000 €.

Circuit décisionnel : ce dossier a reçu l'avis favorable du pôle finances et moyens le 9 décembre 2002 ;

Vu ledit dossier ;

Vu ses délibérations n° 2001-0418 et 2001-0419 en date du 21 décembre 2002 ;

Ouï l'avis de sa commission finances et institutions ;

DELIBERE

Accepte, au titre du budget 2003 - autorisation de programme 10 :

- l'individualisation de l'opération acquisition de gros matériels à hauteur de 152 400 €,
- l'individualisation de l'opération bâtiments et dépôts de propreté à hauteur de 533 600 €, soit :

. 304 900 € pour l'acquisition de locaux,
. 228 700 € pour les travaux,

- l'individualisation de l'opération acquisition de mobilier à hauteur de 76 225 €,
- l'individualisation de l'opération acquisition de matériels et outillage de propreté à hauteur de 100 000 €,
- l'individualisation de l'opération acquisition de véhicules légers à hauteur de 765 000 €,
- l'individualisation de l'opération acquisition de véhicules lourds à hauteur de 3 140 000 €,
- l'individualisation de l'opération acquisition de matériel roulant à hauteur de 95 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,